



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 32031	De <b>Mme Clémentine Autain</b> ( La France insoumise - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, plein emploi et insertion
<b>Rubrique</b> > chômage	<b>Tête d'analyse</b> > Devenir du second volet de la réforme de l'assurance chômage	<b>Analyse</b> > Devenir du second volet de la réforme de l'assurance chômage.
Question publiée au JO le : <b>08/09/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la réforme de l'assistance chômage. Mme la députée rappelle que le second volet de la réforme de l'assurance chômage a été suspendu et non annulé. Cependant, tous les indicateurs laissent à penser que la crise sanitaire et sociale actuelle ne se sera pas résorbée d'elle-même au 1er janvier 2021, date du réexamen du projet de réforme. Or cette loi aggrave la précarité qui touche déjà massivement une catégorie de la population durement fragilisée par la crise. Mme la députée invite donc Mme la ministre à retirer en bonne et due forme ce projet. Ce dont on a besoin, c'est de partager les richesses pour augmenter la solidarité et, avec elle, la durée et le montant des indemnités perçues par les chômeurs, notamment des catégories les plus basses. C'est le choix totalement inverse qui est pour l'instant contenu dans cette réforme qui abaisse le niveau des droits et protections. Le nombre de personnes risquant de basculer dans la grande pauvreté devrait alerter sur les besoins en matière de justice sociale et d'aide aux personnes sans emploi. D'autre part, Mme la députée alerte Mme la ministre sur les lourdes conséquences générées par le report de l'annonce du plan de relance. L'ensemble du tissu économique est durablement fragilisé par les suites de la première vague de la pandémie. Alors que Pôle emploi estime qu'entre 600 000 et 900 000 emplois vont être supprimés dans l'année qui vient, l'État n'est pas à la hauteur de son rôle de protecteur. Distribuer des milliards d'euros sans contrepartie aux entreprises n'est pas une réponse suffisante pour enrayer la récession économique qui s'annonce. Par conséquent, Mme la députée demande à Mme la ministre de préciser au plus vite les mesures prévues par le Gouvernement afin d'empêcher un accroissement sans précédent du nombre de chômeurs ainsi que le dispositif mis en place afin d'aider ces derniers à traverser cette période difficile avec le plus de dignité et d'accompagnement. Elle tient à souligner que les femmes étant nettement plus nombreuses au chômage et en situation de précarité, elles seront les premières à en payer le prix. Enfin, Mme la députée indique que l'accroissement du nombre de chômeurs rend indispensable un important recrutement d'agents au sein de Pôle emploi. Selon les syndicats, il faudrait que l'agence soit dotée d'un renfort d'au moins 1 500 postes afin de pouvoir traverser cette crise sans que les allocataires ne soient pénalisés par le manque de moyens humains qui existe pourtant depuis de nombreuses années. Elle lui demande de préciser le nombre d'agents qu'elle entend recruter, dans quels délais et sous quelles conditions.